

Tonneins : la mutuelle de santé entre dans le vif du sujet

Publié le 16/09/2015 par Jean-Marc Lernoald

Une couverture aux prix attractifs est proposée aux habitants.



Beaucoup de monde était intéressé par un accès moins cher aux mutuelles de santé. © J. -M. L.

Plus de 100 personnes étaient assises lundi soir à la Mâte, pour la réunion d'information publique destinée à présenter l'offre de mutuelle de santé proposée par l'association Actiom, avec l'appui de la municipalité. Une preuve d'intérêt pour une couverture sociale accessible, confirmée par les retours de courriers adressés à la mairie, en réponse à un questionnaire portant sur le niveau d'assurance sociale des administrés : 1 052 personnes ont répondu à 6 040 questionnaires envoyés. Il y apparaît que 37 personnes bénéficient de la CMU (1), 22 de l'ACS (2) alors que 38 sont sans mutuelle. Mais ce ne serait que la partie émergée de l'iceberg selon le CCAS, qui coordonne la collecte d'informations.

Prix attractifs selon Actiom

L'association Actiom, d'envergure nationale, propose à des villes (403 actuellement en France, cinq en Lot-et-Garonne) et à leurs administrés qui le souhaitent, des contrats de santé mutualisés. C'est Actiom qui négocie des contrats présentés comme avantageux (- 30 à - 40 % selon l'association) avec trois partenaires : Miel, Smatis et Pavillon Prévoyance.

Le dispositif vise surtout les non salariés qui n'ont pas accès à une mutuelle de groupe, mais aussi ceux qui n'ont pas ou plus les moyens de cotiser à des contrats, trop chers pour leurs moyens. « Il s'agit de favoriser le retour aux soins de santé de ceux qui ont quitté une mutuelle qu'ils ne pouvaient plus payer, en proposant des contrats moins chers », expliquait, lundi, Thierry Chamaret, l'un des cofondateurs d'Actiom. « Aucune sélection médicale ne sera appliquée », a-t-il précisé.

Dans la salle, occupée principalement par des personnes retraitées, on a questionné Actiom sur ses prix (variables selon la mutuelle et le type de contrats choisis, avec un prix plancher à 67 euros mensuels), sur la souplesse des contrats (il n'y a pas de délai de carence lors de changements de mutuelle selon l'association) et on a surtout exprimé le souhait d'avoir affaire à de vrais interlocuteurs et pas à des systèmes téléphoniques nébuleux, aux innombrables renvois...

Un plus pour la ville

Ce sera aux personnes intéressées de comparer leurs contrats actuels à ceux qui seront proposés par les partenaires d'Actiom. Quant à la municipalité, elle n'est liée aucunement et surtout pas financièrement à la démarche d'Actiom, mais elle ne peut qu'être intéressée par de meilleurs tarifs proposés aux Tonneinquois (le maire Dante Rinaudo était présent lundi, pour appuyer la démarche d'Actiom). La seule implication du CCAS, à qui cette collecte d'informations permet de découvrir et d'informer de nouvelles personnes sans couverture sociale, est un plus dans une ville qui souffre socialement.

(1) CMU : Couverture maladie universelle. (2) ACS : Aide complémentaire santé.